



Procès-verbal du Conseil d'Administration

23 avril 2021 - Visio conférence

Présents : BARATA Paula, BOUSSUGE Martine, BRECHET Sophie, CORDURI-DAVIET Valérie, DAVIET Jean-Michel, DEFOUR Jean-Pierre, DORNE Emilien, GALLET Bernard, HARENT Eliane, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, LEFOULON Geneviève, LEVARLET Christian, MESSONIER Gilles, MOREAU Florian, MOREL Carine, Jean-Luc MORENO, PEAN Patrick, REY Amandine, RIPERT Alain, Franck ROBERT, ROUX Nathalie, SCHUTTERS Thierry, SINGLA Patrick, STOFFER Françoise

Excusés : AURAMBOU Stéphanie, Franck CADEI, COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, DAUMUR Stéphanie, DIGER Marine, DOURY Frédéric, LANDY Pascale, UROZ Frédéric

Absents : EYMARD Christian

Participant : Delphine BOSCAGLI, Gilles MALFONDET, Christine RENAUD

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence d'Alain RIPERT.

Le compte-rendu du CA du 12 mars 2021 est soumis au vote : toutes les personnes présentes à ce moment l'approuvent (soit 22 personnes présentes).

Préambule

- L'ensemble du CA souhaite la bienvenue à Delphine qui a pris son poste le 01/04/2021
- Alain précise que Delphine est en cours de développement d'une relation forte et dynamique et que les relations se tisseront au fur et à mesure afin de piloter de manière plus efficace et performante l'ensemble des projets.
- Le CA soutient les revendications des CTS face à la politique de suppression de postes annoncée
- Félicitations à Christian Levarlet, élu président du CROS AURA et Vice-président de l'assemblée régionale du sport, en souhaitant bien entendu que notre collaboration indispensable soit fructueuse
- Nous souhaitons un prompt rétablissement à Philippe Soupirot.

Différents points présentés par le Président

Alain Ripert a participé à différentes réunions et présente les différents points évoqués.

Informations administratives

La saison administrative sera ouverte le 1^{er} mai 2021

Les Licences :

Les handballeuses et handballeurs pourront donc se licencier sous couvert que les Président(e) / Trésorier(ère) SG(le) des structures soient saisis dans les organes de la structure (les tarifs ont été communiqués mais n'ayant pas été votés, il n'est pas possible de les saisir)

- L'assurance prendra effet à compter du 1er mai 2021
- **Pas de Certificat Médical pour les mineurs : un questionnaire de santé sera à remplir par les familles**
- Gest'hand prendra en compte les 2 tarifs (renouvellement et création)

Les Mutations : La fin de la période de mutation est au **31/08/2021**

Les Conventions Nationales : La période devrait être décalée de 3 semaines, sous couvert de décision du prochain CA de la FFHB.

Pacte de Développement

Quelques phrases, au cours des interventions de Philippe BANA, peuvent être retenues et indiquent la politique que va conduire la FFHB :

- Le conseil des territoires
- Les enjeux sont humains et non structurels et statutaires
- Le Conseil de Territoire doit chercher à COMPRENDRE et s'approprier son propre dispositif de pilotage
- Le pacte n'est plus une subvention mais un CONTRAT TERRITORIAL où 1€ émis est 1€ à destination du licencié

Le Pacte national 2021 sera un pacte de tuilage : il est en diminution et passe de 2 050 0000€ à 17000000 € soit **350 000 €** de moins.

Nous devons donc :

- Analyser la proposition faite et en mesurer les impacts immédiats,
- Statuer mais surtout **analyser** la politique fédérale et être force de proposition

En 2022, il y aura la mise en place du CONTRAT TERRITORIAL pour l'olympiade avec un an de plus (soit de 2022 à 2025).

Nous sommes en attente d'une proposition de réunion entre la FFHB, les représentants des comités et le président de ligue.

L'enveloppe de la ligue n'est pas encore connue mais nous pouvons avoir un prévisionnel annonçant **une baisse de 100 000 €.**

Pacte de développement / PPFs

« Le système fonctionne, il est à conserver MAIS nous devons construire sa pérennité en relation avec le pacte de Développement (*Philippe Bana*) ». Cette construction du PPF pérenne sera un objectif prioritaire pour la saison 2021-2022.

Une première réunion avec **Pascal Bourgeais**, les présidents de Comités et membres du BD de la ligue se tiendra le **28/04/2021**, et sera la rampe de lancement de ce projet de pérennisation.

Le PPF Pôle excellence Garçons & filles : le financement est maintenu pour 2021.

- PPF Masculin : 57 777 €
- PPF Féminin : 43 024 €
- **Création d'un PPF Arbitrage** : 25 000 € (*filière de l'excellence arbitrage*), sous condition de création et de critères précis (*les 15 et 16 mai une réunion a lieu à la FFHB*)
- **PPF beach** : il ne fait pas partie du pacte de développement en 2021 car inclus dans les nouvelles pratiques

Un premier versement a déjà eu lieu et concerne le PPF masculins et féminins ; le solde sera versé fin février 2022.

Thierry Schutters se demande ce qu'attend la FFHB : les attendus ne sont pas connus et la Ligue a déjà construit son PPF arbitrage.

Pacte de Développement / Soutien à l'apprentissage

Il s'agit d'un axe prioritaire pour la FFHB.

Aujourd'hui, l'ITFE AURA ce sont 18 apprentis de Niveau 4 entrant dans les critères d'accompagnement financier de la FFHB, soit 18 000€ et 10 000€ pour le portage de la formation, soit 28 000€. Nous sommes la 1^{ère} ligue certifiée QUALIOPI.

La subvention de 35 062 € (accompagnement à la mise en place ITFE) disparaît ; elle est remplacée par un financement lié à des objectifs atteints et évalués.

Nous devons nous positionner sur l'une des 3 possibilités d'accompagnement financier :

- Diminution à la charge des clubs
- Contribution aux frais annexes
- Alimentation d'un fonds d'emploi

Dans un deuxième temps, analyser la politique de la FFHB en matière d'emploi d'apprentissage et sa stratégie à argumenter et nous positionner FORTEMENT dans ce dispositif.

Pacte de Développement / Soutien aux licenciés

La condition est d'avoir atteint les effectifs du 31/12/2019 à la date du 31/12/2021, et de passer de 33 500, actuellement, à 39 800, soit reconquérir 6 300 licenciés à minima. Si cet objectif est atteint nous aurons 15 000€.

L'objectif FIXÉ par la FFHB est très ambitieux.

Il nous faut donc nous adresser :

- Aux licenciés actuels
- Aux licenciés 2019-2020 qui n'ont pas repris de licence
- Aux potentiels « nouveaux »

La mesure tarifaire d'adhésion à la ligue proposée au BD du 12 avril 2021 est un TARIF UNIQUE (renouvellement ou création).

La présentation du plan de reprise (COC) doit être en adéquation avec le plan de levées des contraintes COVID du 15/05.

L'axe prioritaire de la fin de saison est de favoriser la mise en place d'évènement afin de recréer du lien social.

Pour faire suite aux éléments présentés par Alain Ripert, s'en suivent les échanges suivants :

- comment travailler avec une inconnue très importante : la date de la reprise ?
- si nous obtenons le volet des 15 000€, où allons-nous les positionner ? La décision doit être collective

Alain précise que pour tendre vers cet objectif, nous devons décliner des offres de service et de pratiques en adéquation avec les attentes, tout en prenant en compte les aléas possibles.

Nous devons proposer des projets, sachant que le plus accessible est celui des apprentis, soit un pacte de développement au maximum de 125 000€ pour les PPFs, 28 000€ pour la formation, soit un total de 153 000€ contre 223 000€ précédemment.

Concernant un tarif d'adhésion ligue unique (renouvellement et création) : cette proposition fait suite aux webinaires mis en place et à une réflexion portée et approuvée lors du dernier BD (le 12/04/2021).

Les réactions des membres du CA sont :

- pas d'équité entre un licencié qui a pris sa licence sur la saison 2020-2021 (avec une saison précédente écourtée) et une personne n'ayant pas pris sa licence et qui passera donc en création
- les « nouveaux » licenciés (ceux n'ayant pas renouvelé pour cette saison) ne vont pas regretter leur choix
- les structures vont-elles bien appliquer ces tarifs ?
- pourquoi ne pas faire un fonds d'aide plutôt qu'une aide à la création de licence ?

Certains clubs vont pratiquer, pour la saison prochaine, une licence proche de zéro sur les renouvellements afin de « récompenser » leurs licenciés qui ont adhéré à leurs structures ; les créations auront un tarif combiné FFHB + Comité + Structure.

Le centre des préoccupations est de convaincre nos adhérents que nous aurons une activité la saison prochaine.

D'autres clubs, dont le nombre de renouvellement de licenciés a été très faible pourrait voir revenir des adhérents.

La part des licences en création pourrait représenter environ 35 000 €, ce qui est faible pour un fonds d'aide.

La décision d'une réduction sur les créations est soumise au vote ; sur 23 personnes pouvant voter :

- 7 contre
- 3 abstentions
- 12 pour



Fiche MC_T15-C01

Fédération Française de Handball

Tarifs des licences
Saison 2021-2022

Valables uniquement pour les clubs dépendant de la structure suivante:

5101000 01 - Comité de l'Ain

Licence (1)	Répartition Création / Mutation				Prix Total (2)	Assurance Individuelle Accident	Prix total + assur. IA
	FFHandball	Part MDH + Assurance RC	Ligue (rég.)	Comité (dép.)			
Joueur							
Moins de 12 ans	3,60	6,17	7,00		22,77	0,23	23,00
12 et 16 ans	13,75	6,45	10,00		30,20	0,80	31,00
Plus de 16 ans	23,75	7,17	12,00		42,92	2,08	45,00
Dirigeant							
18 ans et plus	10,80	6,42	14,00		31,22	0,78	32,00
Blanche Dirigeant							
Plus de 16 ans	10,80	6,42	12,00		29,22	0,78	30,00
Blanche Joueur							
Plus de 16 ans	23,75	7,17	12,00		42,92	2,08	45,00
Non compétitive							
Babyhand	3,60	6,17	7,00		22,77	0,23	23,00
Handfit	17,00	7,14	12,00		36,14	1,86	38,00
Handensemble	5,90	6,40	0,00		12,30	0,70	13,00
Loisir							
16 ans et plus	17,00	7,14	12,00		36,14	1,86	38,00
Corpo							
Tous âges	17,75	7,17			24,92	2,08	27,00
Événementielle							
Tous âges (3)	0,00				0,00	0,00	0,00

Licence (1)	Répartition Renouvellement				Prix Total (2)	Assurance Individuelle Accident	Prix total + assur. IA
	FFHandball	Part MDH + Assurance RC	Ligue (rég.)	Comité (dép.)			
Joueur							
Moins de 12 ans		6,17	7,00		13,17	0,23	13,40
12 et 16 ans		6,45	10,00		16,45	0,80	17,25
Plus de 16 ans		7,17	12,00		19,17	2,08	21,25
Dirigeant							
18 ans et plus		6,42	14,00		20,42	0,78	21,20
Blanche Dirigeant							
Plus de 16 ans		6,42	12,00		18,42	0,78	19,20
Blanche Joueur							
Plus de 16 ans		7,17	12,00		19,17	2,08	21,25
Non compétitive							
Babyhand		6,17	7,00		13,17	0,23	13,40
Handfit		7,14	12,00		19,14	1,86	21,00
Handensemble		6,40	0,00		6,40	0,70	7,10
Loisir							
16 ans et plus		7,14	12,00		19,14	1,86	21,00
Corpo							
Tous âges		7,17			7,17	2,08	9,25
Événementielle							
Tous âges (3)	0,00				0,00	0,00	0,00

La réduction des tarifs d'adhésion est étendue à l'ensemble des futurs licenciés (ées)

Dans ce contexte si particulier, **nous devons construire les conditions de la reprise**, et **annoncer celles-ci le 15 mai 2021** (date des annonces gouvernementales) **en ADEQUATION avec les mesures présentées** afin de rassurer les clubs et les pratiquant(e)s actuellement licenciés, celles et ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence ainsi que de potentiels nouveaux licenciés.

FINANCES

Présentation du compte de Résultat et du bilan 2020. Les informations présentées sont provisoires ; le cabinet a déjà visé. Nous attendons le visa des commissaires aux comptes.

Il est rappelé que ces comptes sont sur l'année civile et non pas sur l'année sportive.

Compte de résultat

Les comptes de résultat sont découpés en deux parties : produits et charges. Une comparaison entre 2019 et 2020 permet de voir les fluctuations, qui sont présentées.

Pour les produits :

- licences : diminution de 150 000 €
- mutations : quasi stable
- engagements : saison « blanche » pour 2020-2021
- affiliations : a été prise en compte la réduction de 250 € que la ligue a accordée à chaque club
- interpôles : seul le volet féminin a eu lieu
- stages d'été : annulés
- ITFE : les formations ont augmenté leurs produits
- rencontres internationales : aucune
- Aucune facturation sur les frais de gestion d'arbitrage n'a eu lieu en 2020

Les produits d'exploitation :

- les subventions : baissent de 45 000 € (rencontres internationales). Nous avons une baisse des subventions en 2021 en lien avec les actions qui n'ont pu avoir lieu avec la crise sanitaire
- les missions auprès de la FFHB ont diminué avec le mode de fonctionnement de la saison (distanciel ou annulé)

L'arbitrage et l'ITFE ont dû et su se réinventer autour de la formation et ont pu accompagner les licenciés en mettant en place des visio-conférences.

Pour 2020, nous avons à 2 914 000 € de produits contre 3 904 000 € en 2019, soit une diminution de 990 000 €.

Pour les charges :

- moins de reversement à la FFHB avec la baisse du nombre de licenciés
- mutations : quasi stable (en lien avec les produits)
- affiliations : la FFHB ne les a pas facturées mais a simplement pris en compte les abonnements

- les locations ont diminué, les stages n'ayant pas eu lieu
- honoraires : baisse liée à la non-intervention de la partie arbitrale (accompagnateurs des arbitres)
- mises à disposition : avec la conjoncture sanitaire nous avons moins fait appel aux personnes externes.
- frais de déplacement : en diminution principalement due à l'annulation des interpoles masculins ; les interligues ont été pris en charge par une autre ligue pour 2020
- frais de match internationaux : aucun, car aucune rencontre internationale
- autres frais : électricité,
- salaires et charges sociales :
 - une baisse en grande partie des charges sociales, liés au contexte (exonération des paiements des cotisations de l'URSSAF pour certaines périodes)
 - la diminution de la masse salariale est liée, malheureusement à l'arrêt maladie de deux de nos salariés.
 - L'activité partielle a apporté une aide de 20 000 € (novembre & décembre 2020)

Les charges d'exploitation sont en baisse de 1 037 000 €.

Chacun a fait beaucoup d'efforts pour arriver à cette situation.

Le résultat d'exploitation est de 163 000 €.

Les résultats exceptionnels apparaissent du fait d'arrivée tardives de facture.

Nous n'avons pas d'impôts sur les sociétés avec l'absence de rencontres internationales pour 2020.

Le résultat d'exercice est de 146 000 €.

BILAN

L'actif :

- immobilisations : la valeur nette des immobilisations est en baisse (vieillessement des immobilisations et aucun investissement important en 2020)
- les créances dues par les clubs sont en augmentation au 31/12/2020, : afin d'aider la trésorerie des clubs, la Ligue a décalé les échéances de paiement des factures portant sur les licences
- autres créances : principalement des subventions de 2019 versées en 2021
- trésorerie : nous constatons une baisse de la trésorerie de 306 000 € au 31/12/2020.

Nous rappelons que la trésorerie au 31 décembre est le moment où celle-ci est la plus élevée. Au premier semestre de l'année suivante, la Ligue a très peu d'entrées de trésorerie et doit finir la saison sportive avec ces disponibilités.

- les charges constatées d'avance représentent les sommes dues à la FFHB pour le 1^{er} semestre 2021

Le passif :

- le fonds associatif va nous permettre de prendre en charge la réduction de l'adhésion / part que la ligue appliquera pour la saison 2021-2022.

- les provisions sur charges représentent essentiellement la provision pour les départs à la retraite
- les emprunts sont en diminution, liés aux remboursements de ces derniers
- les dettes fournisseurs sont essentiellement celles auprès de la FFHB
- les dettes fiscales représentent l'URSSAF, les impôts, caisses de retraite, ...
- les produits constatés d'avance sont les produits liés principalement aux licences qui concernent le premier semestre 2021.

Nous obtenons un résultat positif de 146 000 €. Ce résultat provient des exonérations des paiements des cotisations et de l'activité partielle.

Les OFFRES de PRATIQUE

La présentation se compose de 3 thématiques :

- les adultes
- les ayants droits jeunes
- les jeunes sur inscriptions

en lien avec les vœux / souhaits des clubs, et les propositions faites lors des différents échanges (webinaires, courriels, sondage,...).

L'arrêt des championnats a impliqué un gel des accessions et relégations.

L'agenda reste lié aux conditions et dates de reprise, comme indiqué précédemment.

Adultes

Le projet actuel se maintient, avec quelques ajustements mais son calendrier dépendra de l'agenda, surtout pour sa date de reprise. Les niveaux plus hauts reprendraient avant les plus bas : c'est toutefois habituel. Si toutes les équipes se réengagent, les poules pourraient être identiques.

Le format de calendrier peut être amené à évoluer, en considérant une séparation possible en demi-poules comme envisagé cette saison et proposé par le club d'Annecy CSAV, comme la tenue a priori de l'ensemble des rencontres aller avant les rencontres retours.

Le format pourrait par ailleurs s'adapter en prévoyant un ajustement en cours de saison si la situation le nécessite.

Un délai de 6 à 8 semaines est nécessaire à la reprise et correspond au délai d'engagement usuel à mi-juillet pour septembre.

Une demande sera faite aux clubs pour le 15/07/2021 correspondant à un positionnement ou un engagement, selon l'agenda gouvernemental qui sera annoncé, concernant les niveaux où chacun évoluait cette saison et s'y trouverait maintenu.

Si en 1^{ère} division +16 masculine le nombre d'équipes, qui était de 72 en début de saison 20/21, n'est pas suffisant – un minimum de 60 équipes serait possible – alors la Division +16 masculine pourrait s'envisager en un seul niveau, fusionné et adapté en conséquence.

Le club de Roche St Genest a émis le vœu d'augmenter le nombre actuel de 8 accessions / relégations à l'interface des niveaux départemental / régional.

Dans les faits :

- Les équipes repêchées proviennent souvent du contingent de relégables.
- À plusieurs reprises, des derniers de poule ont par le passé été repêchés.
- La ligue comporte 11 comités.
- La part d'accédants à cette interface est la plus basse de tous nos championnats.

Proposer 12 accessions / relégations à l'interface départemental / régional semble pertinent et par ailleurs homogène avec l'interface régional / national. Le repêchage se fera en priorité sur les équipes relégables.

Le club de Blanzat Sport Montluçon proposait d'augmenter le nombre de joueuses autorisées à 14 sur FDME en N3F, par extension des règles fédérales. **La COC émet un avis défavorable** en ce que cette augmentation n'augmente pas le temps de jeu mais prive au contraire les joueuses de temps de jeu dans un possible autre niveau.

Un autre vœu parvenu concernant les restrictions de licences par type sur une FDME en N3F n'était **pas recevable**, en contradiction avec les règlements fédéraux.

Les éventuels repêchages se feront au regard du classement utilisé pour répartir les équipes par niveau en 2020/2021 et seront remis en ligne pour information sur le site internet de la ligue.

Ayants droit jeunes

Accession et participation au championnat de France

Il est proposé le maintien des ayants droit actuels en prévision des championnats nationaux jeunes 2021/2022. Ainsi et par ordre de priorité :

- Les clubs inscrits l'an dernier se positionneront pour un engagement début mai, avec la possibilité de ne pas se réengager compte tenu de leur situation propre, notamment les années d'âges futures.
- En cas de désistement, les possibilités seront étudiées conjointement avec l'ETR.
- De même si une équipe venait à se désengager, sa ligue d'origine pourra proposer une autre équipe pour la remplacer.

Il est proposé le maintien des ayants droit actuels en prévision des championnats d'accessions nationale jeunes 2021/2022. Ainsi et par ordre de priorité :

- Les clubs inscrits l'an dernier se positionnent jusqu'à mi-mai et s'engagent idéalement mi-juillet, avec la possibilité de ne pas se réengager compte tenu de leur situation propre, notamment les années d'âges futures.
- Les équipes évoluant en -15 Excellence AURA n'ont pas eu la possibilité d'accéder (4 en masculin et 8 en féminin) cette saison.
- Le championnat d'accession pourra s'ouvrir dans une limite du nombre de 24 équipes, sur une formule similaire à l'actuelle en conservant des résultats de 1^{ère} phase en poule haute.

- En cas d'un trop grand nombre de candidats, les possibilités seront étudiées en tenant compte de la date de positionnement, des classements passés dans les catégories d'âges concernées et de l'avis de l'ETR.
- Le nombre d'équipes reviendra à 18 la saison suivante.

Pour les saisons suivantes, des ajustements sont proposés pour les championnats d'accession nationale (-16F ou -17M).

- Pour les clubs qui évolueront en championnat de France jeune, nécessité d'une équipe participant au brassage régional -15 correspondant **si le club souhaite participer aussi en championnat d'accession** (-16F ou -17M). Le retrait ou la non-participation en catégorie -15 idoine entraînera un retrait de l'équipe du championnat d'accession concerné.
- *NB : il est courant que plusieurs équipes en convention portent alternativement les catégories d'âges. Seul le club porteur en championnat de France serait concerné. La seule participation à une entente -15 y serait admise, étant entendu qu'une convention doit correspondre à une logique de projet s'inscrivant dans la politique territoriale, et non à une logique d'opportunité découlant de situations conjoncturelles.*
- Une accession en championnat de France jeune sera attribuée à l'équipe terminant 1^{ère} de poule haute (-16F ou -17M) **si elle ne participait pas déjà – convention comprise – au championnat de France**. Une telle équipe, reléguable de championnat de France, pourrait à ce titre participer au barrage d'accession.

Pour les saisons suivantes des modalités sont proposées pour déterminer les 18 équipes composant les championnats d'accession nationale (-16F ou -17M). Ainsi par ordre de priorité les places seront proposées, dans la limite d'une participation par club, aux équipes :

1. Reléguées de championnat de France
2. Ayant participé à la poule haute sans accéder en championnat de France
3. Ayant terminé 1^{ère} des poules -15 Excellence AURA
4. Ayant terminé 1^{ère}, puis 2^{ème}, de la poule basse de ce championnat
5. Ayant terminé 2^{ème} des poules -15 Excellence AURA
6. Ayant participé à la poule basse de ce championnat, dans l'ordre du classement
7. Ayant terminé 3^{ème} de -15 Excellence AURA
8. Accédant en championnat de France

Brassage régional -15 Masculin

Partant du constat

- D'un grand nombre d'inscriptions, systématiquement, sur le brassage Excellence -15M,
- De 95% d'équipes engagées en -17M qui le sont aussi en brassage -15M Excellence,
- De larges et systématiques défaites y compris en phase 2 Division 1 pour certains inscrits par ailleurs non représentés en -17M,
- D'une proportion toujours équilibrée en phase 2 entre des clubs présents / absents en -17M,
- D'une 2^{nde} phase -15M Exc AURA bien mieux équilibrée en matière de résultats sportifs,
- D'une volonté de maintenir l'inscription libre et la progression des clubs de tous les bassins de vie du territoire tout en valorisant la formation de ceux déjà présents en -17M,
- De permettre aux clubs la mutualisation de certains de leurs déplacements,
- Partagé et formulé indépendamment par des clubs, comités, et techniciens,

Il est proposé de dupliquer la phase de brassage -17M en -15M Réserves.

- Cette proposition ne serait pas mise en œuvre si l'inscription libre en brassage comportait moins de 42 autres équipes.
- Les 24 équipes composant la seconde phase -15M Exc AURA seraient issues pour moitié de chaque brassage : -15M Excellence et -15M Réserves.
- Les participants en -17M pourraient, sous réserve de participation préalable en -15M Réserves, engager une autre équipe en Brassage Excellence, sans toutefois pouvoir accéder en -15M Excellence AURA lors de la phase 2 par ce moyen.

Particularités relatives aux conventions :

- *Nul besoin d'être porteur des conventions dans les 2 catégories. Le porteur -17M serait sollicité d'abord y compris comme participant d'une entente -15M Réserve, puis à défaut les autres participants de la convention.*
- *Sans équipe -15M Réserve associée à une équipe -17M, aucun des participants de -17M ne pourrait s'engager en Brassage -15M Excellence.*
- *Si le club porteur -17M ne participe pas en -15M Réserve il ne lui sera pas possible de s'engager en Brassage -15M Excellence.*

Cette possibilité ne peut pas être appliquée sur le secteur féminin par manque d'équipes et d'effectifs.

Inscriptions libres jeunes

Les catégories existantes qui régissent le projet sportif actuellement en place seront maintenues.

Elles conservent leurs 2 niveaux de brassage : Excellence et Division.

Les inscriptions tardives resteront permises au plus bas niveau et dans la mesure du possible.

Les dates de reprises tiendront par ailleurs compte de la situation d'autorisation de pratique.

La phase de brassage s'adapterait si l'agenda devenait contraint par la situation sanitaire.

Catégories d'âges

Compte tenu

- De l'absence de pratique continue depuis mars 2020 et des carences techniques qui pourraient s'être accumulées en raison de la situation sanitaire,
- Du volume d'équipes inscrites dans les différentes catégories en brassage Division,
- De la combinaison des facteurs précédents avec un écart physiologique habituel pour la catégorie -18 Masculin,
- De la combinaison des facteurs précédents avec une perte habituelle de licenciés entre les catégories -15 et -18,
- De la possibilité offerte aux clubs en brassage Excellence de s'inscrire librement à ce niveau,
- De propositions similaires formulées indépendamment par des clubs, comités, et techniciens,

Il découle un besoin de mieux permettre la transition entre les catégories -15M et -18M.

C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'un niveau de jeu -16 Masculin Division sous forme de Challenge pour la saison 2021-2022.

L'entame de ce nouveau niveau sera légèrement décalée dans le temps afin de permettre aux clubs de construire et positionner leurs autres catégories d'abord, puis de s'engager tout de même sur ce niveau qui visera à favoriser la transition entre -15M et -18M.

La carte des clubs intéressés aidera au positionnement de chaque bassin de vie afin de limiter les engagements isolés, ou de les effectuer en connaissance de cause.

Une trop faible quantité d'équipes potentielles au niveau féminin empêche d'adapter la proposition. Si les constats sont cependant différents, les positionnements parvenus pourront néanmoins être utilisés lors de la constitution des poules en -18F Division, afin d'associer dans la mesure du possible les clubs partageant ces mêmes problématiques.

Le club de Blanzat Sport Montluçon proposait la mise en place d'une catégorie -20F. Les seules 5 équipes intéressées sur toute la ligue motivent **l'avis défavorable de la COC**, étant trop peu nombreuses et faisant écho à un challenge -20 qui n'avait pu se mettre en place voilà quelques saisons, faute de participants en nombre suffisant.

De même, une catégorie -17 a été proposée. Si elle n'existe pas en tant que telle, nombreux sont les clubs et les techniciens à envisager, à raison, la catégorie -18 comme une -17 complétée d'une année supplémentaire. Cela permet de favoriser une transition progressive vers le niveau senior. De tels projets de clubs ne peuvent être qu'encouragés.

Niveaux proposés

Partant du constat

- D'un grand nombre d'inscriptions au niveau division en -13 et en -15,
- De l'inscription parfois de plusieurs équipes d'un même club à ce niveau,
- De la densité d'équipes de certains bassins de vie dans ces catégories,
- De nombreuses créations de licences dans ces mêmes catégories,
- Des résultats observés lors du brassage Division,
- Du projet sportif qui prévoit une répartition sur plusieurs niveaux en seconde phase,
- De demandes partagées par des clubs y compris en réponse au sondage récent,

Il est proposé un niveau Division continue complémentaire du brassage existant.

- Il concerne les catégories -13 et -15, féminines et masculines
- Ce niveau est continu et en 2 phases sur l'ensemble de la saison
- Il est complémentaire du Brassage Div pour constituer ensemble le plus bas niveau territorial
- Les inscrits n'accèdent pas au niveau Division 1 en seconde phase
- En seconde phase toutes les équipes inscrites participeraient à la Division 2
- Sa mise en place pourra dépendre de la faisabilité par bassin et des engagements effectifs

En complément il est proposé un niveau Division unique de bassin en seconde phase. En effet, il existe des bassins de vie pour lesquels la densité d'équipes inscrites prolonge considérablement les déplacements en seconde phase en raison du partage en plusieurs niveaux.

Il sera ainsi possible en s'appuyant sur les engagements, puis avec le concours de référents territoriaux, d'envisager un niveau unique en Division plutôt que de répartir les équipes concernées parmi plusieurs niveaux de jeu.

Le corollaire dans ce cas demeure la rencontre des mêmes équipes à plusieurs reprises dans la saison.

Échanges

Certains clubs sont prêts au 01/09, d'autres au 01/10 voire au 01/11.

Franck Robert demande comment prendre en compte ces disparités ?

Il y a d'abord le prisme du niveau de jeu qui y répond en grande partie ou qui représente en tout cas l'axe adopté. Les ajustements proposés devraient aussi permettre une meilleure offre à disposition des clubs et davantage de modularité pour inscrire une équipe tardivement, notamment en 1^{ère} phase jeune sans devoir attendre la 2^{nde}.

Patrick Singla demande si les années d'âge concernant l'accession en national d'équipes réserves sont prévues d'être décalées en raison de la situation sanitaire ?

Ce point relève des règlements fédéraux et leur modification en ce sens n'apparaît pas à l'ordre du jour concernant les réserves d'équipes nationales. Il ne bloque sur nos championnats que l'accession nationale, pas la participation territoriale, mais pourra être évoqué auprès de la fédération.

Si une équipe de nationale ne repart pas, comme pour les autres niveaux, la ligue pourra proposer une autre équipe en remplacement et la première équipe pourrait, si elle est intéressée, récupérer une place libérée par sa remplaçante.

Concernant les dates de conventions nationales : Hand_Infos annonce une date identique à l'année dernière, alors qu'un délai serait envisagé. **Valérie Corduri-Daviet** précise qu'aucune information n'est confirmée mais qu'un report de 3 semaines devrait être voté au prochain CA de la FFHB.

Alain Ripert propose la mise en place de 2 webinaires (31/05 et 01/06), afin d'échanger sur ces projets avant l'AG. C'est possible d'autant plus que nous aurions alors une meilleure visibilité de l'agenda par suite des annonces prévues courant mai.

L'ANS

Le COPIL de lancement a été fait le 19 avril 2021 ; les membres bénévoles ont tous repris, à l'exception d'Anne Seigneur et de Sophie Bréchet qui nous a rejoint.

Pour la partie salariée :

- Jérémy Réault pour le Service Aux Clubs
- l'absence de Philippe Soupirot sera palliée par des personnes de l'ITFE

Le COPIL ANS a proposé que sa composition soit mise en place pour la mandature.

La répartition de l'enveloppe proposée est identique aux saisons précédentes : 50% pour les clubs, 25% comités et 25% ligue. L'enveloppe globale est de 237 533 €

La composition du COPIL est soumise au vote : validée à l'unanimité (24 voix)

La répartition de l'enveloppe est soumise au vote : validée à l'unanimité (24 voix)

Assemblée Générale

L'AG en présentiel semble très difficile ; lors du dernier BD nous avons acté une prise de décision sur ce CA.

Deux devis ont été faits auprès de la Forge et de St Etienne (Palais des Congrès). Nous n'avons jamais reçu le devis de la Forge et celui de St Etienne est très élevé et hors de notre budget. Une AG en présentiel entraîne beaucoup de contraintes et nécessite beaucoup de préparations.

Carine Morel a contacté un certain nombre d'organismes afin de connaître la tendance : les regroupements ne seront pas possibles même en juin.

Il est possible de proposer un format particulier sur cette AG.

Jean-Pierre Defour indique que la ville de St Etienne aurait pu mettre à disposition une salle à moindre coût.

La proposition est faite de construire l'AG autrement qu'en présentiel, avec un format particulier, puis un temps de partage en septembre.

Carine fera parvenir aux membres du CA un exemple d'AG qu'elle a mis en place pour une association (mise en place d'un format filmé, avec une période de 5 jours pour voter).

La production des documents et l'organisation doivent être lancés rapidement.

Il est soumis au vote l'AG en présentiel ou pas. Le résultat du vote est le suivant :

- 2 personnes sont contre une AG en non présentiel
- aucune abstention
- 22 personnes sont pour une AG en non présentiel

L'AG ne sera donc pas en présentiel mais sous un format à définir. L'outil fédéral pour un vote en ligne a été réservé pour une demi-journée.

Autres points

Le binôme a été recalé (Valérie Corduri-Daviet et Hervé Kerneis) : nous n'aurons pas d'élus représentés au CA fédéral sur la mandature mais il semblerait que la position ne soit pas définitive : sujet à suivre, le binôme devrait sans doute pouvoir se présenter l'an prochain.

PPF Arbitrage : la CTA avait déjà rédigé un document, mais la question se pose quant à investir sur les classes sportives, les pôles, ... Les potentiels jeunes arbitres peuvent-ils être intégrés au pôle des joueurs ? Mais avoir une structure d'accueil implique des ressources humaines complémentaires à celles existantes.

Les exigences fédérales ne sont pas connues.

Contact a été pris avec une université de Clermont-Ferrand afin d'échanger sur une activité d'arbitrage en post-bac. Une nouvelle rencontre doit être mise en place afin d'échanger. Pour rappel l'activité est au niveau bassin pour les JAJ.

Alain précise qu'il faut interpeller les 2 personnes de la DTN.

Thierry Schutters précise qu'une réunion aurait dû avoir lieu, mais qu'elle a été décalée sur le séminaire de mi-mai ; aucune information n'a été donnée. Nous n'avons aucune donnée concernant le déploiement du projet de la CNA.

Franck Robert précise qu'en tant que Comité il est important de lier les activités joueurs / arbitres ; les outils mis en place actuellement sont réutilisables (visio) et les comités soutiendront la CTA.

Les moyens mis sur la Ligue AURA ne sont les mêmes que ceux du Grand Est par exemple.

Doit-on proposer un développement de compétences ? Si oui, le cursus de formation doit être complet afin d'amener au haut niveau, quelles filières par la FFHB, quel avenir pour ces jeunes ?

A ce jour, la CTA n'a pas de vision et/ou d'information.

Sur le PPF joueur des temps incluant de l'arbitrage sont mis en place, mais non axé sur le volet arbitrage

La stratégie d'accompagnement de nos potentiels doit sans doute être différente.

Beach-tour : une formalisation des compétitions, des terrains doit-elle être mis en place ? Le référent est Bruno Geoffroy. Emilien précise que l'organisateur met en place le format qu'il le souhaite.

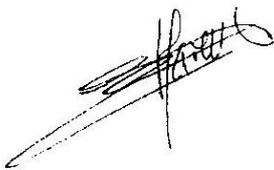
Les stages de vacances se remplissent conformément aux autres années.

L'AG fédérale sera en visio, aucune information particulière.

Dossiers contentieux : les dossiers sont en cours via notre avocat.

La réunion est levée à 22h00

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

